

2019

UNE ANNÉE D'ACTION



ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

D É F E N D R E

QUELQUES MOTS SUR L'ACAT

La torture : un mot qui glace.
D'infinies souffrances pour
des milliers d'êtres livrés à
l'imagination des bourreaux.
En ce moment même. Dans plus
de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes
protestantes ont dit :
« Plus jamais ! » Elles croyaient
en Dieu, elles croyaient en
l'homme. Elles ont fondé l'ACAT.
Une ONG qui mobilise chrétiens
de toutes confessions et
personnes engagées pour faire
vivre l'espoir d'un monde sans
torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- **Lutter** contre la torture
- **Abolir** la peine de mort
- **Protéger** les victimes
- **Défendre** le droit d'asile

NOTRE FORCE

- **28 000** membres (adhérents et donateurs)
- **310** groupes agissant en France
- **L'œcuménisme** et la spiritualité
au service de la dignité
- **L'appartenance à la FIACAT**,
réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

L'ACAT se définit comme une ONG
de défense des droits de l'homme.
Défendre ces droits fondamentaux ne relève
pas d'une belle utopie, d'une idée abstraite
ou d'une satisfaction intellectuelle mais
bien d'une obligation de chaque instant faite
à chacune et chacun d'entre nous.

Ces droits inaliénables concernent des êtres humains,
d'où l'importance pour l'ACAT de les défendre, et plus
particulièrement ceux qui sont en première ligne : les
défenseurs des droits.

En 2018, le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration sur les
défenseurs des droits n'a pas fait grand bruit ! Cette
déclaration même est peu connue. Quant à son intitulé
intégral, c'est à lui seul un programme complet : « Déclaration
sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes
de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les
libertés fondamentales universellement reconnus. »
Tout est dit : il ne s'agit pas seulement de droit mais aussi
de responsabilité !

RESPONSABILITÉS

La responsabilité que prévoit la Déclaration sur les
Défenseurs des droits nous incombe tant individuellement
que collectivement (article premier) de même qu'elle pèse
sur chaque État (article 2). L'article 6 précise que
« chacun a le droit de détenir, rechercher, obtenir, recevoir et
conserver des informations sur tous les droits de l'homme et les
libertés fondamentales... ; de publier, communiquer ou diffuser
librement... ; d'étudier, discuter, apprécier et évaluer le respect
de tous les droits... ». Quant à l'article 9, il indique que « chacun
a le droit de disposer d'un recours effectif et de bénéficier d'une
protection en cas de violations de ces droits... ».

Tout comme la Déclaration universelle des droits de
l'homme, cette belle Déclaration, adoptée à l'unanimité
le 9 décembre 1998, n'a juridiquement aucun caractère
contraignant. C'est la brèche dans laquelle s'engouffrent les
États les uns après les autres pour combattre ceux qui ont

pris leurs responsabilités : les défenseurs des droits, femmes
et hommes, qu'ils soient journalistes, avocats, blogueurs,
simples citoyens, qu'ils défendent les droits des femmes, des
peuples autochtones, l'environnement... Comme le rappelait
Marta Hurtado, porte-parole du HCDH⁽¹⁾ lors d'un point
presse en janvier 2020 à Genève, après avoir fait le triste
bilan des 107 défenseurs assassinés en Colombie pour la
seule année 2019 : « toute attaque contre les défenseurs des droits
de l'homme est inacceptable et constitue une attaque contre la
démocratie, sapant la participation et l'accès des citoyens à leurs
droits fondamentaux ».

Il est bien de la responsabilité de notre association
d'agir chaque jour en soutien à ces défenseurs en Chine,
au Mexique, au Vietnam, au Burundi... et en France.

DÉRIVES

Depuis 20 ans, les États qui s'étaient engagés alors n'ont
pas toujours été très efficaces. Pire, depuis ces dernières
années, avec la montée des populismes et les replis sur
soi justifiés soi-disant par des menaces terroristes, ils s'en
prennent de plus en plus souvent à ceux-là même qu'ils sont
censés protéger. Et tous les moyens sont bons : la censure,
l'intimidation, la criminalisation en tout genre, jusqu'à
l'assassinat et la disparition forcée.

Malheureusement, nous ne pouvons que constater que
ces dérives ne sont pas réservées aux seuls pays connus
pour leur manque de démocratie. Même l'Europe devient
une zone dangereuse pour les défenseurs. C'est ainsi que
nous voyons se développer des lois liberticides et des
détournements des législations existantes.

En France, nous l'avons constaté avec le débat autour du
« délit de solidarité ». La décision du 6 juillet 2018 du Conseil
constitutionnel déclare qu'il « ressort que la fraternité est un
principe à valeur constitutionnelle », continue en certifiant
qu'« il découle du principe de fraternité la liberté d'aider autrui,
dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de
son séjour sur le territoire national » et, juste après, limite le
propos en indiquant qu'« il appartient au législateur d'assurer
la conciliation entre le principe de fraternité et la sauvegarde de

l'ordre public ». Les belles affirmations et les belles espérances
sont donc battues en brèche dès la sortie du texte.
La loi « asile et immigration » a profité de cette ouverture
pour transformer le « but humanitaire » de la décision en « but
exclusivement humanitaire », permettant ainsi de poursuivre et
de faire condamner les défenseurs des migrants.

AGIR

Le 29 octobre 2019, dans une tribune au « Monde », l'ACAT
s'associait à 30 autres ONG pour rappeler au président
de la République et au gouvernement les engagements
clairement énoncés à plusieurs reprises devant le Conseil de
l'Europe. Il semblerait toutefois que les bonnes intentions
pâlissent très vite devant de juteux contrats commerciaux :
refus de la France de s'associer à une déclaration sur la
situation des droits humains en Arabie saoudite, par
exemple. Nous ne pouvons que dénoncer ces doubles
discours et c'est pourquoi nous invitons chacune et chacun
à prendre ses responsabilités.

Pour nous, il est évident que nous continuerons :

- à soutenir Wei Zhili, Ke Chengbing et Yang Zhengjun
en Chine, Eman Al-Helw et Hossam Ahmed en Egypte,
Le Dinh Luong et Hoang Duc Binh au Vietnam,
injustement emprisonnés ;
- à réclamer justice pour Arnulfo Ceron Soriano au
Mexique, Jamal Khashoggi en Arabie saoudite, Franklin
Mowha au Cameroun, disparus, assassinés ;
- à nous réjouir avec Aimé Gatore, Marius Nizigama,
Emmanuel Nshimirimana du Burundi, Asia Bibi du
Pakistan, Mohamed Cheikh Ould Mkheïtir de Mauritanie,
enfin libres.

Et nous continuerons à faire nôtre ce verset du prophète Esaïe :
"Le Seigneur mon Dieu m'a donné le langage des disciples, pour que je
puisse, d'une parole, soutenir celui qui est épuisé" (Esaïe 50, 4a).

Bernadette FORHAN, présidente de l'ACAT

⁽¹⁾ Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme

UNE ANNÉE D'ACTIONS 2019 | Directrice de la publication : Bernadette Forhan.
Comité de rédaction : Anna Demontis, Barthélemy Dioh, Bernadette Forhan,
Nathalie Seff. Chargée de projet éditorial : Anna Demontis assistée d'Allan Gungaram.
Design graphique et maquette : Loïc Ferrière | ACAT France, 7 rue Georges Lardennois,
75019 Paris. Impression : Corlet - www.corlet.fr - Brochure écoresponsable imprimée
sur un papier de faible grammage pour limiter notre impact sur l'environnement,

imprimée en France dans une usine Imprim'Vert engagée dans une démarche de protection de la
nature et de diminution de son empreinte écologique. Crédits photos (dans l'ordre d'apparition) :
P01 Régine Lemarchand | P04-05 DR / DR / DR / DR / Benoit Tessier - Reuters | P06-07 Loïc Ferrière |
P08-09 ELMØ / ACAT / DR / DR / DR | P10-11 Gubse Tokgoz - Hansluca / ACAT / Alban Coret | P12-13
DR - ACAT / Loïc Ferrière / Iris Hatzfeld | P14-15 ACAT / ACAT / DR / DR | P16-17 Guillaume Gennet /
Élodie Daguin / Jean-Étienne de Linares | P18 NL Ciric.

BROCHURE
 **Déco**
responsable

 **IMPRIM'VERT**

QUELQUES VICTOIRES EN 2019

L'ACAT se mobilise avec les sociétés civiles pour la défense des droits humains et pour ceux qui les défendent.



ASIA BIBI EN SÉCURITÉ

Le 29 janvier, le Pakistan a rejeté un recours contre l'acquittement d'Asia Bibi. Cette jeune femme chrétienne avait été condamnée à mort pour avoir prononcé des paroles blasphématoires, pour se défendre, après avoir bu l'eau d'un puits réservé aux musulmans. Elle a donc été libérée et a pu quitter le Pakistan pour se rendre au Canada avec sa famille.



UN INDIGÈNE TORTURÉ ENFIN LIBRE

Diego López Méndez, 27 ans, indigène tseltal, a été acquitté et libéré le 12 mars 2019. Il avait été arrêté arbitrairement en juillet 2012 au Mexique, puis torturé afin de lui faire avouer un meurtre. L'ACAT se réjouit de la libération de Diego, mais reste mobilisée pour exiger la poursuite en justice des tortionnaires.

PROTECTION D'UN PÈRE DE FAMILLE

Converti au christianisme depuis près de 20 ans, M.S. a fui l'Algérie afin de se protéger des menaces et persécutions subies en raison de ses convictions religieuses. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a reçu sa demande d'asile en 2017 et lui a d'abord refusé ce statut de réfugié. C'est à la suite d'un recours qu'il a été reconnu comme réfugié. L'ACAT a continué d'accompagner M.S. pour que sa famille puisse le rejoindre en France.

2019

29 JANVIER

12 MARS

MARS-AVRIL

CAMEROUN : LIBÉRATIONS DE PRISONNIERS POLITIQUES CAMEROUNAIS

Lors du Grand dialogue national, du 30 septembre au 4 octobre 2019, plus de 400 Camerounais, militants séparatistes anglophones et opposants politiques, ont été libérés à la suite d'une décision du pouvoir exécutif. Celui-ci a ordonné aux procureurs militaires d'abandonner toutes les charges à l'encontre de ces personnes.



LIBÉRATION DE MOHAMED CHEIKH OULD MKHAÏTIR

Le jeune blogueur, Mohamed Cheikh Ould Mkhaitir, a été libéré le 29 juillet 2019. Il quitte immédiatement la Mauritanie pour l'étranger où il compte reprendre ses études à l'âge de 36 ans. Arrêté le 5 janvier 2014 pour avoir publié sur son blog un article dénonçant l'esclavage et la discrimination, il a ensuite été condamné à mort. Placé en résidence surveillée, il s'est repenti à la télévision nationale le 12 juillet 2019.

VENTE D'ARMES CONTRECARRÉE

En mai 2019, 2 cargos Saoudiens qui devaient accoster en France pour y charger des armes françaises, ont dû repartir sans leurs cargaisons. L'ACAT et d'autres associations, ont déposé deux référés pour bloquer leur chargement, ces exportations étant illégales au regard du Traité sur le commerce des armes (TCA).



UNE FAMILLE AFGHANE RÉUNIE

M.I., arrivé en France en 2014, a été rejoint par sa famille en avril 2019. Les membres de sa famille ont dû traverser le Pakistan au péril de leur vie pour y déposer une demande de visa de long séjour. M.I., lui, a attendu de trouver un emploi et un logement pour entamer sa procédure de réunification familiale. L'ACAT a suivi le dossier de M.I.

4 OCT.

12 JUILLET

MAI

AVRIL

25 NOVEMBRE

30 NOVEMBRE

6 DÉC.

9 DÉC.

16 DÉC.

FRANCE : L'OFII MIS EN CAUSE

À la suite d'un référé déposé par 23 requérants individuels et 12 associations, dont l'ACAT, l'Office Française de l'immigration et de l'intégration (OFII) a été sommé de reprendre les négociations pour que la gratuité des appels passés vers sa plateforme téléphonique soit effective. L'objectif : faire constater la violation grave et manifeste du droit d'asile découlant des difficultés d'accès à cette plateforme pour les demandeurs.

NOUVELLE CHANCE POUR HO DUY HAI

Le 30 novembre 2019, la justice vietnamienne a reconnu que le cas de Ho Duy Hai avait souffert d'importants vices de procédures et a ainsi requis l'annulation de sa condamnation. Ho Duy Hai a été condamné à mort en 2008 pour un double meurtre qu'il n'a pas commis. C'est sous la torture que des aveux lui ont été arrachés. L'ACAT s'est mobilisée en faveur d'une révision du procès tout en soutenant ses proches.



LA COUR SUPRÊME BLOQUE TRUMP

Le 6 décembre 2019, la Cour suprême a bloqué la reprise des exécutions fédérales annoncée par le gouvernement de Donald Trump. Plusieurs injections létales, programmées jusqu'au 15 janvier 2020, sont à ce jour suspendues. L'ACAT se réjouit de cette décision et continue de maintenir son programme de correspondance avec des condamnés à mort. Actuellement, 2 des 230 condamnés ainsi parrainés sont dans le couloir de la mort fédéral.

JUAN DE LA CRUZ RUIZ, DÉTENU MAYA TSOTSIL, ENFIN LIBRE !

Emprisonné depuis le 28 février 2007, sans preuves fondées, Juan de la Cruz Ruiz a finalement été libéré le 9 décembre 2019. Il dénonçait depuis de nombreux mois des tortures et mauvais traitements, ainsi que des procédures iniques à son encontre. Entre mars et juillet 2019, il s'était notamment mis en grève de la faim. Juan avait alors fait l'objet de mesures d'isolement dans des conditions d'insalubrité extrême.

EXTRADITION DE MARIO SANDOVAL

C'est après 40 ans de combat mené par les familles des victimes et les ONG que Mario Sandoval a été extradé vers l'Argentine le 16 décembre 2019. Il est accusé de crime contre l'humanité sous la dictature argentine, d'imposition de tortures et de privation illégale de liberté aggravée. Parmi ces victimes, Hernán Abriata, arrêté le 30 octobre 1976, est toujours disparu depuis. L'ACAT n'a cessé de se mobiliser pour concrétiser cette extradition.

COMMENT L'ACAT AGIT

PREMIÈRE ÉTAPE : ANALYSER, ENQUÊTER, DOCUMENTER

Comment ? Mener des enquêtes, recueillir des témoignages, rassembler des ressources documentaires, publier des rapports...

À travers ses 28 000 membres, ses 310 groupes locaux agissant dans toute la France, ses militants individuels, ses salariés, l'ACAT...



EN 2019

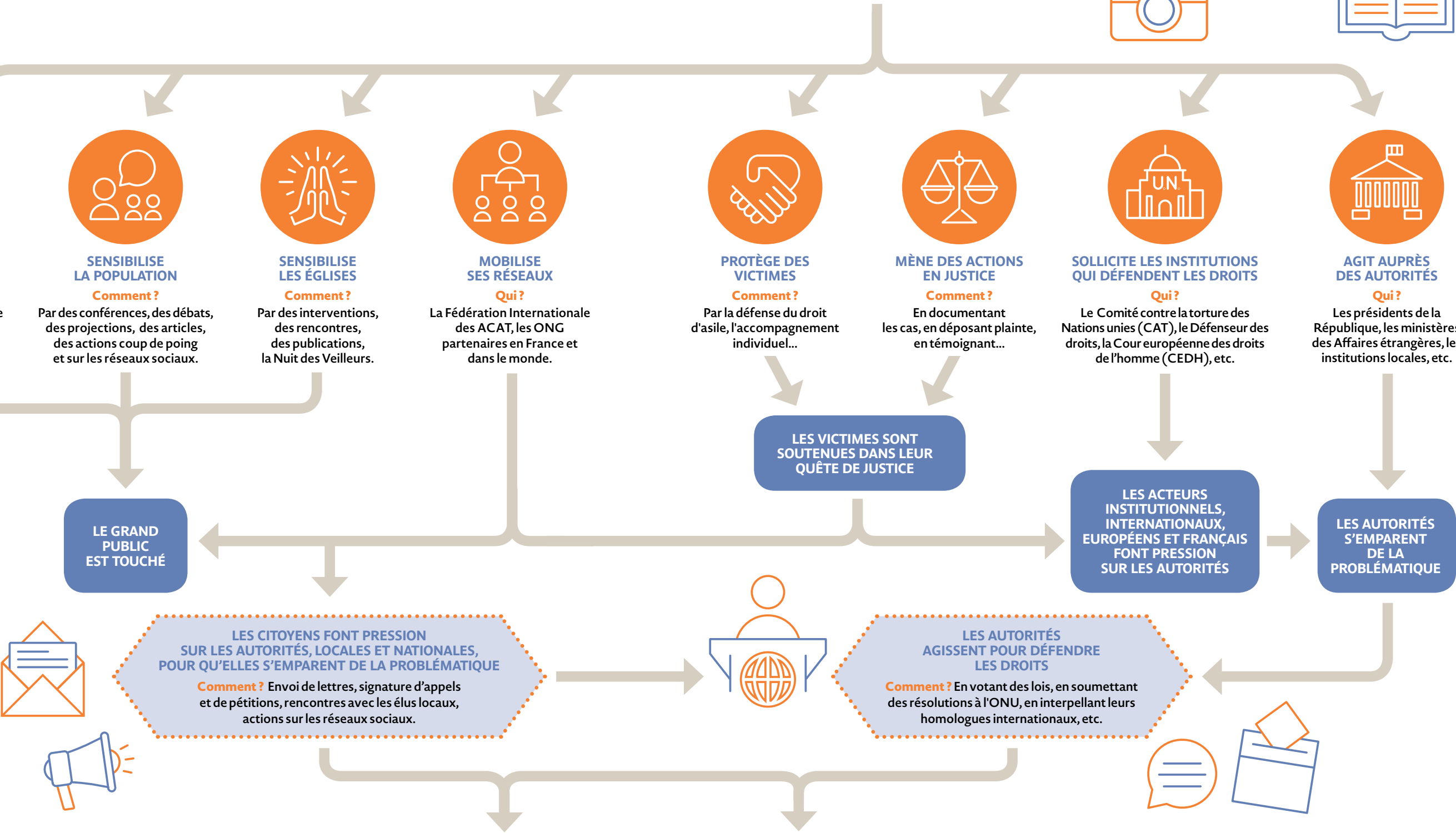
Plus de **400**
personnes soutenues dans une trentaine de pays et de territoires

239 demandeurs d'asile accompagnés

Des publications de référence

Des appels
et des pétitions envoyés aux autorités

Des victoires
et des avancées pour plus de justice (voir pages 4 à 5)



JUSTICE EST RENDUE POUR LES VICTIMES



ABOLIR LA PEINE DE MORT

L'ACAT milite pour l'abolition universelle de la peine de mort. Elle considère, quelles que soient les circonstances, que ce châtimement viole les droits fondamentaux de l'être humain et est contraire au principe de justice. En 2019, l'ACAT a lancé une nouvelle campagne « les victimes invisibles de la peine de mort » à l'occasion de la journée mondiale dédiée.

DONNER VOIX À TOUTES LES VICTIMES

L'ACAT, membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort, a porté le thème retenu par la Coalition : les atteintes aux droits des enfants dont les parents sont condamnés à mort ou exécutés. Elle s'est d'autant plus intéressée à l'ensemble des victimes invisibles de ce châtimement irréversible, que ce soit des proches, avocats de la défense, jurés, gardiens et bourreaux, familles de victimes, etc. L'objectif est de faire prendre conscience au grand public qu'en pratique, la peine de mort peut nuire jusqu'à celles et ceux qui la défendent ou l'appliquent. Contrairement à une idée largement répandue, elle ne met aucun point final et ne s'arrête pas avec la condamnation et l'exécution. Forte de son travail continu

avec les ONG et les victimes, dans ses différents pays d'intervention, l'ACAT s'est appuyée sur plusieurs témoignages directs. L'ACAT a ainsi rédigé un dossier mettant en évidence les troubles physiques et psychiques (comme le syndrome de stress post-traumatique [TSPT]) qui peuvent frapper l'ensemble des personnes concernées - plus ou moins directement - par les condamnations à mort et les exécutions, l'ostracisation et les menaces. Pour le développement de la campagne en ligne et sur les réseaux sociaux, des vidéos témoignages ont été réalisées. On y retrouve trois victimes suivies par l'ACAT : Lindy Lou Isonhood, ancienne jurée ayant condamné à mort aux États-Unis ; Abdullah Alaoudh, le fils du prédicateur populaire Salman Al-Awdah risquant la peine de mort en Arabie saoudite ; et Ho Duy Hai, mère de Nguyen Thi Loan, dans le couloir de la mort du Vietnam depuis 12 ans. Ces arguments et exemples ont été intégrés à une note de positionnement remaniée, comme support au plaidoyer permanent pour l'abolition universelle de la peine de mort.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

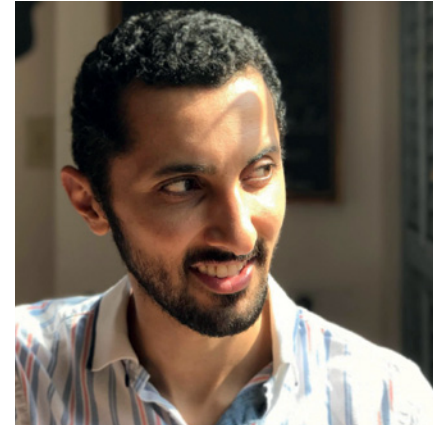
Pour faire avancer le débat et les pratiques, des outils en ligne et des rencontres ont été mis en place :



- Le manuel pédagogique sur la peine de mort aux États-Unis, actualisé, pour informer, aider à mieux comprendre la réalité des condamnés et les enjeux ;
- En février, la participation au 7^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort à Bruxelles. Aux côtés de 1 500 participants et avec 100 heures de débat ;
- En mai, une journée de rencontres et de formation des correspondants ACAT avec des condamnés à mort aux États-Unis, axée sur le témoignage comme levier de sensibilisation et de mobilisation. Les participants ont pu discuter de leurs difficultés, bonnes pratiques et apprendre des techniques pour témoigner de leur expérience.

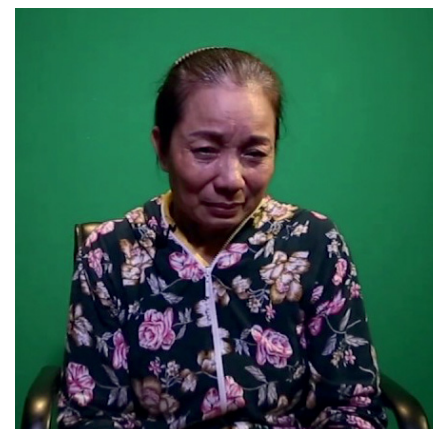
LA PEINE DE MORT ET TOUTES SES VICTIMES

Au cours de la campagne « Les victimes invisibles de la peine de mort », l'ACAT a donné la parole aux familles des victimes et à toutes les victimes indirectes. Parmi elles :



ABDULLAH ALAOUDH

Abdullah Alaoudh est le fils de Salman al-Awdah, arrêté et détenu risquant la peine de mort, avec de multiples reports de procès. Abdullah, dans son témoignage, faisait état de la surveillance et du harcèlement continus dont sa famille et lui sont la cible.



NGUYEN THI LOAN

« Pas le genre de douleur qui ne survient qu'une fois, non, c'est une douleur continue, quotidienne. »

Nguyen Thi Loan est la mère de Ho Duy Hai détenu dans les couloirs de la mort depuis 2008 à la suite d'une procédure judiciaire bâclée, basée sur des aveux obtenus par la torture. Dans son témoignage, elle évoque l'omniprésence de la condamnation de son fils qui rythme désormais toute sa vie. Depuis 12 ans, elle subit ce risque d'exécution insoutenable.



LINDY LOU ISONHOOD

« J'ai l'impression d'avoir été une jurée aveugle, qui ne savait pas comment fonctionnait le système. Je m'interrogeais : est-ce que les jurés que j'avais connus étaient dans le même état que moi en rentrant chez eux ? »

Lindy Lou est une ancienne jurée ayant participé au processus de condamnation à mort, aux États-Unis. Dans son témoignage, elle revient sur la tension psychologique qu'elle a dû subir et sur la mentalité qui était, à l'époque, la sienne : « œil pour œil, dent pour dent ». Elle explique son traumatisme et ses remords qui ont grandi, elle a entrevu à quel point le système incite à prononcer la peine capitale, et repose sur des procédures inéquitables. Ils sont laissés seuls face au choc d'avoir eux-mêmes condamné à mort.

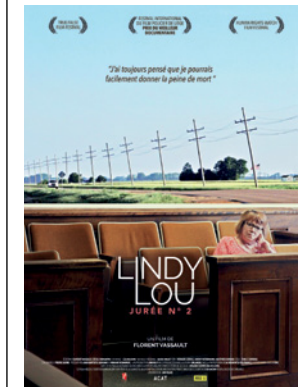
ARGUMENTER CONTRE LA PEINE DE MORT

En parallèle, l'ACAT développe quatre autres grands arguments, dans sa note de positionnement, pour porter le débat sur la scène publique afin de sensibiliser l'opinion et contribuer à la marche vers l'abolition :

- La peine de mort viole les droits humains fondamentaux ;
- La peine de mort est un outil de répression au service de l'arbitraire ;
- La peine de mort entraîne des erreurs judiciaires irréversibles et prive les coupables condamnés de la possibilité de s'amender ;
- La peine de mort n'est pas une garantie pour la sécurité.

DES PROJECTIONS-DÉBATS ET DES CONFÉRENCES EN RÉGION SUR LA PEINE DE MORT AUX ÉTATS-UNIS

Ce fut l'occasion de revenir sur les failles du système judiciaire américain et donc sur l'iniquité accrue de ces condamnations à mort. Le film s'est également avéré être un très bon support de présentation de l'action de l'ACAT en faveur de l'abolition et des condamnés à mort.



Le 16 novembre, une conférence a, par ailleurs, été organisée par des adhérents à Vaulx-en-Velin pour approfondir les objectifs et limites de l'action de correspondance avec les condamnés des couloirs de la mort. À cette occasion, la responsable des programmes Amériques de l'ACAT est revenue sur l'accompagnement de cette action par le Secrétariat national auprès des groupes et des correspondants individuels, à savoir : des outils pratiques en ligne (envoi d'argent, d'e-mails, bibliographie, filmographie, etc.), des campagnes thématiques, des liens vers des associations abolitionnistes aux États-Unis.

14

actions en faveur de victimes et interpellations d'autorités dans 6 pays (Arabie saoudite, Pakistan, Vietnam, Mauritanie, Irak, Sri Lanka)

143

pays avaient aboli la peine de mort en droit ou en pratique en 2019

55

États et territoires appliquaient la peine de mort

2 595

exécutions estimées dans 17 pays, selon la Coalition mondiale contre la peine de mort



ANALYSER LE MAINTIEN DE L'ORDRE

L'ACAT milite activement pour que tout usage de la force publique se fasse dans le respect des libertés et des droits fondamentaux. En 2019, l'ACAT a analysé avec attention la gestion du maintien de l'ordre dans le cadre des manifestations, et a dénoncé les dysfonctionnements qu'elle a observés.

DES DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS

L'ACAT a décidé de prendre position, en 2019, sur la manière dont les autorités ont géré les manifestations qui ont secoué la France dès novembre 2018. Au mois de mars, l'ACAT a publié une note d'analyse dans laquelle elle étudie la façon dont les opérations de maintien de l'ordre ont été organisées depuis le début du mouvement des Gilets jaunes. Cette note a mis en lumière les inquiétudes de l'ACAT sur certaines réponses disproportionnées des autorités face aux manifestations. Entre novembre 2018 et octobre 2019, selon le ministère de l'Intérieur, sont recensées : 2 495 personnes blessées et 1 944 du côté des forces de l'ordre. Ces chiffres témoignent de l'escalade de la violence provoquée notamment par l'usage des armes de force intermédiaire dont la dangerosité est avérée. Dans cette note d'analyse, l'ACAT a réitéré plusieurs demandes énoncées dans le rapport *L'Ordre et la force* en 2016, notamment

l'exigence de transparence concernant les statistiques des résultats de l'intervention des forces de l'ordre. Elle propose aussi des solutions et demande aux autorités de repenser en profondeur les pratiques de maintien de l'ordre, pour que celles-ci soient basées sur le respect des droits humains.



AUTRES ACTIONS EN FRANCE

En 2019, l'ACAT lançait sa collection de brochures avec sa première édition : « *Idées reçues sur la prison* ». Le concept est simple : informer et sensibiliser le grand public, jeunes comme adultes, en partant des idées préconstruites et souvent infondées. La brochure propose une approche directe et ludique, illustrée, pour informer au mieux, et ainsi rétablir la vérité dans certains débats. Son format permet une diffusion facile et efficace.

AUTRES ACTIONS EN FRANCE (SUITE)

À l'occasion du 30^e anniversaire du comité européen de prévention de la torture, l'ACAT a participé à un séminaire de travail, co-animé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en l'Europe (OSCE) sur les mauvais traitements en garde à vue.

L'ACAT a soumis un rapport au comité européen pour la prévention de la torture et des mauvais traitements (CPT) dans le cadre de sa visite périodique en France. Y ont été évoquées les conditions de privation de liberté dans les locaux de garde à vue ainsi que la situation des migrants privés de liberté. L'ACAT a pu s'entretenir avec une délégation du CPT en décembre 2019 lors de leur venue en France.

MILITANTS EN ACTION

Dans l'optique d'une mobilisation efficace et organisée, l'ACAT a réalisé un sondage auprès des adhérents pour créer un réseau entre ceux engagés autour de la question de la privation de liberté. Cette liste a pour but de favoriser les échanges et la création de groupes de réflexion. Elle compte désormais plus de 70 personnes.



ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE

En 2019, L'ACAT a continué à agir en faveur des demandeurs d'asile et des personnes bénéficiaires de la protection internationale. L'association a notamment accompagné des exilés dans leurs démarches de demande d'asile et de réunification familiale, et a initié des actions en justice pour rappeler l'État à ses obligations en matière d'asile.

En France, les étapes de constitution d'un dossier de demande d'asile et de réunification familiale pour les personnes protégées, sont des processus qui se révèlent tortueux pour les demandeurs : l'obligation de compléter le dossier en français, les délais restreints à la suite de la réforme du 10 septembre 2018, la difficulté de fournir les pièces demandées, etc. Devant toutes ces difficultés, l'ACAT continue d'apporter son soutien aux exilés et les accompagne dans le suivi juridique de leurs dossiers. En parallèle du travail sur les dossiers, l'ACAT, avec le concours de plusieurs associations, a engagé des actions contentieuses pour dénoncer les défaillances du système d'asile et la non application du droit par les autorités françaises. À la suite d'une série de contentieux, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et la préfecture de police de Paris ont été enjoins à renforcer le dispositif d'accueil de

la plateforme en ligne et à mettre en place une gratuité effective des appels.

RÉUNIFICATION FAMILIALE

En cette année 2019, un focus a été mis sur la question de la réunification familiale à la suite du constat suivant : bien trop de personnes réfugiées en France rencontrent des difficultés à être rejointes par leur famille. De plus, un appel du mois, visant à demander une réforme de la réunification familiale en France, a été diffusé en septembre. Un courrier interpellant le Premier ministre sur cette question a été adressé au gouvernement, accompagné des courriers des adhérents de l'ACAT mobilisés. Notre sollicitation a été reçue et transmise à Monsieur Castaner en cette fin d'année. En parallèle, l'ACAT, avec la Coordination française du droit d'asile (CFDA) a interpellé le Délégué interministériel à l'intégration des réfugiés avec un document contenant des propositions pour améliorer les conditions d'intégration.

AUTRE ACTION SUR LA THÉMATIQUE

L'ACAT a renforcé son partenariat avec l'association JRS en 2019. Ainsi, le 23 février, une journée thématique à l'initiative de l'ACAT, regroupant des militants ACAT et JRS, a eu lieu. L'ACAT a réalisé une intervention sur la loi « Asile et Immigration » du 10 septembre 2018. L'objectif était d'une part de former et de sensibiliser le public sur les effets de la réforme et, d'autre part, dans la continuité de la campagne « Accueil de l'étranger » de 2016 – 2017, d'informer les militants acatiens sur le cadre et les conditions dans lesquels ils pourraient accueillir des réfugiés chez eux, s'ils le souhaitent.

328

rendez-vous assurés en 2019 par la permanence, qui a suivi 239 personnes, de 44 nationalités différentes.

L'équipe a répondu à 722 appels arrivés sur la permanence téléphonique

27

personnes ont obtenu une protection, dont 18 le statut de réfugié, et 9 une protection subsidiaire

MONDE



SOUTIEN AUX
VICTIMES

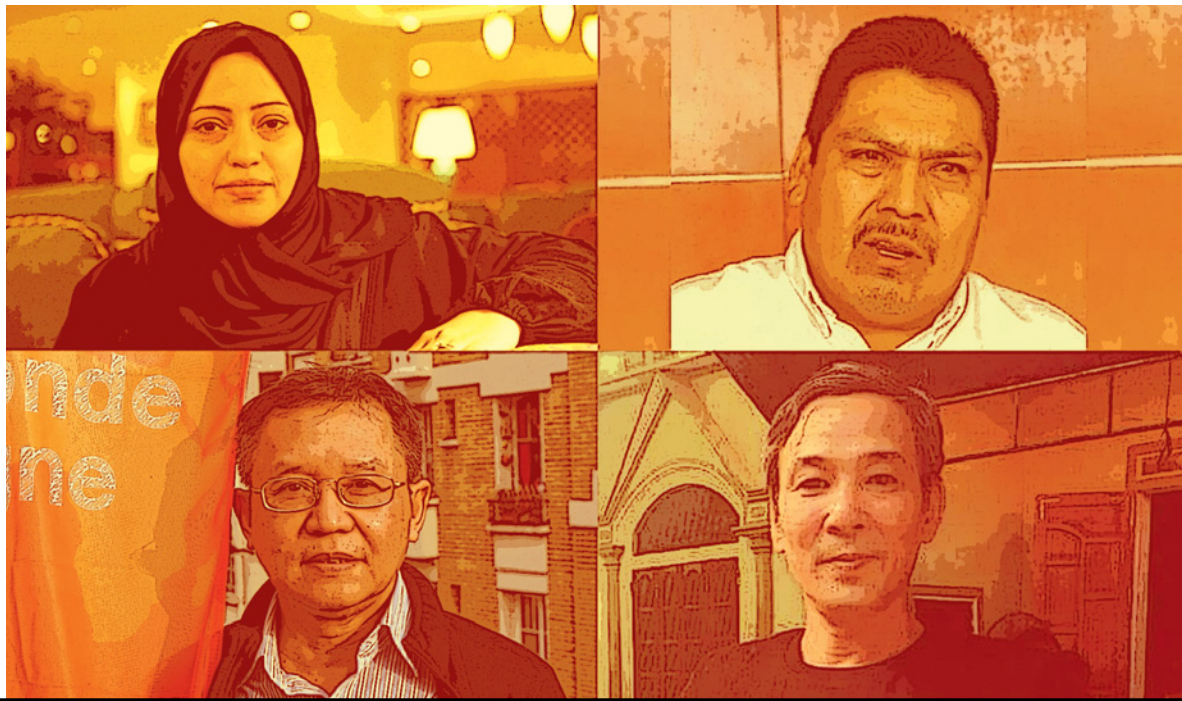


SENSIBILISATION



PLAIDOYER

De gauche à droite, et
de haut en bas : Samar
Badawi, Arnulfo Cerón
Soriano, Pham Minh
Hoang et Le Dinh Luong



PROTÉGER LES DÉFENSEURS

L'ACAT lutte pour la protection des droits humains, mais aussi pour la sécurité de celles et ceux qui les défendent et qui sont, de plus en plus, pris pour cible. L'ACAT milite notamment pour l'établissement par la France d'un plan d'action national qui protégerait les défenseurs des droits humains.

DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS ET SES DÉFENSEURS

Le 10 décembre 2019, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, l'ACAT a choisi de mettre en avant les défenseurs des droits humains et proposait à ses membres de se mobiliser en leur faveur. Un défenseur des droits humains est une personne qui, seule ou collectivement, s'engage pacifiquement pour protéger et défendre les droits de tous. Les défenseurs faisant la lumière sur des exactions, ils sont souvent la cible de harcèlements, d'intimidations et parfois, de meurtres. L'ACAT estime que le rôle des défenseurs, autant en France qu'à travers le monde, est essentiel : ils défendent le droit commun à l'humanité, permettent de construire des sociétés libres de violence et respectueuses des droits. Ils sont des relais essentiels pour les ONG, comme l'ACAT, qui soutiennent les victimes. Le 29 octobre 2019, l'ACAT a co-signé une tribune dans le journal

Le Monde, dans laquelle elle condamne les choix diplomatiques français, qui misent davantage sur la défense des intérêts économiques de l'Hexagone que sur la protection des droits de l'homme. L'ACAT appelle donc la France à respecter ses engagements internationaux : en décembre 1998, les gouvernements se sont engagés, en adoptant la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, à soutenir les défenseurs pour qu'ils puissent agir sans entrave et sans crainte de représailles. Si l'ACAT soutient depuis sa création les défenseurs des droits humains, cette tribune représente le début d'un travail de fond sur la question, qui deviendra à l'avenir un axe transversal de nos actions.

MILITANTS EN ACTION

Le Dinh Luong est un journaliste-citoyen pour lequel les militants se sont mobilisés via un appel du mois et un envoi de plus de 3000 cartes de soutien. Cet activiste a été condamné à la peine maximale jamais prononcée contre un défenseur au Vietnam : 20 ans de prison.

Les militants ont également agi en Arabie saoudite pour le cas de Samar Badawi, une militante très active ayant notamment participé à la campagne « Les femmes au volant » (Women to drive).

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

L'ACAT s'est mobilisée lors de la disparition puis de la découverte du corps dans une fosse clandestine du défenseur des droits humains mexicain Arnulfo Cerón Soriano.

À Flers, le groupe local du Bocage a invité la responsable Asie de l'ACAT ainsi que le défenseur Pham Minh Hoang à échanger sur la situation au Vietnam, avec des élèves du lycée Saint-Thomas-d'Aquin.

L'ACAT a participé à un rassemblement devant l'Assemblée nationale en invitant plusieurs députés à poser avec des portraits de défenseurs emprisonnés en Égypte pour interpellier les autorités françaises et l'opinion publique.

304

défenseurs des droits humains assassinés dans le monde en 2019

1998

année de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme

MEXIQUE



SOUTIEN AUX
VICTIMES



ACTION
EN JUSTICE

María Márquez de
Favela après la remise
du prix Engel-du
Tertre, en janvier 2019



ENCOURAGER ET SOUTENIR LES VICTIMES

Le 19 janvier 2019, la Fondation ACAT pour la dignité humaine a remis son prix des droits humains à María Márquez de Favela, mère d'Adrián, victime de disparition forcée au Mexique. L'ACAT suit cette situation alarmante de près, 60053 disparitions non résolues en 2019.

LUTTER CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES

Le prix a récompensé María Márquez de Favela pour son action au sein du Collectif « Familles unies pour la Vérité et la Justice », dont elle est l'une des porte-parole, en lien avec le Centre des droits humains Paso del Norte (CDPHN). Partenaires de l'ACAT, tous mènent un travail acharné pour obtenir des avancées dans les affaires de disparitions forcées dans l'État de Chihuahua. Depuis 2006, les gouvernements mexicains successifs ont déclaré la « guerre » contre la délinquance organisée, donnant priorité à la « sécurité intérieure », sans réel contrôle des agissements des forces de l'ordre. L'une des conséquences a été l'explosion du nombre des violations des droits humains dans une totale impunité. C'est le cas notamment des disparitions forcées, à savoir ces situations où une personne est arrêtée, détenue, enlevée par des agents de l'État ou des individus privés avec le consentement tacite ou

exprès des autorités. Ces dernières refusent de reconnaître la privation de liberté et dissimulent le sort de la personne disparue. L'ACAT a profité de la venue de María en France pour poursuivre ses activités de plaidoyer sur le sujet et rencontrer notamment des représentants des autorités françaises et des experts des Nations unies susceptibles d'intercéder. L'un des objectifs visés est de faire appliquer la loi adoptée fin 2017 par le Mexique en vue d'enquêtes et de recherches efficaces. Outre ces actions, en 2019, l'ACAT est intervenue dans deux autres affaires de disparition forcée : celle de plusieurs hommes au sein d'une même famille et celle d'un défenseur des droits humains.

24 000

plaintes pour torture répertoriées entre 2014 et 2018

Plus de 200 000

homicides volontaires depuis 2007 – 34 582 en 2019, soit 95 par jour (70 % par arme à feu)

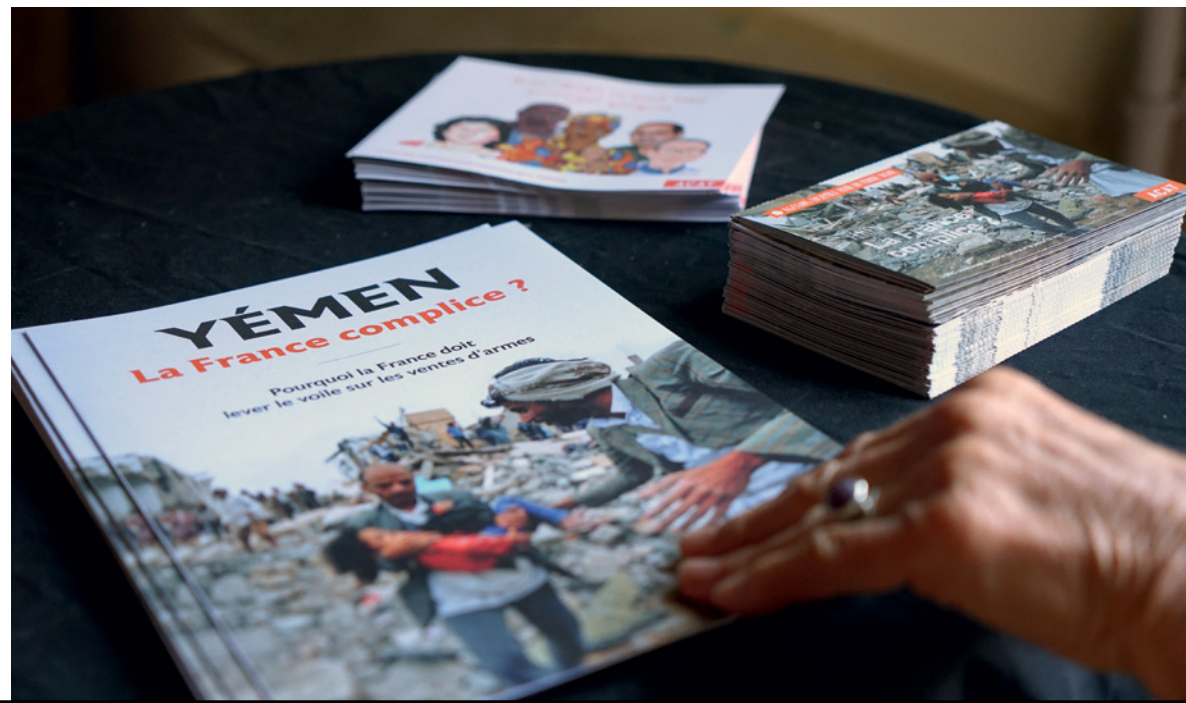
10

journalistes assassinés en 2019, ainsi que 21 défenseurs des droits humains

MILITANTS EN ACTION



Les militants se sont mobilisés pour soutenir une quarantaine de victimes de menaces, torture ou disparitions forcées. Lors de l'appel du mois de décembre 2019, Erick Iván et Verónica Razo Casales ont notamment été soutenus grâce à la diffusion de 44 000 cartes d'interpellation des autorités demandant leur libération et le traitement de leurs plaintes. Ce frère et cette sœur ont été arrêtés dans la violence et sans aucun mandat en 2011 puis torturés. Maintenus en détention préventive depuis, ils ne reçoivent pas - ou que très épisodiquement - les soins que leur santé requiert, notamment du fait des séquelles laissées par la torture.



INTERVENIR SUR LES VENTES D'ARMES

En 2019, l'ACAT a continué à agir contre la vente d'armes françaises au Yémen, où elles sont susceptibles d'être utilisées contre la population civile. L'ACAT estime que la France engage sa responsabilité quant aux crimes commis par la coalition arabe, menée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis (EAU).

LA FRANCE COMPLICE DE CRIMES DE GUERRE ?

Au cours de l'année 2019, l'ACAT a poursuivi son engagement contre les ventes d'armes françaises à des pays soupçonnés de commettre des violations des droits humains et du droit international humanitaire. Ce combat a démarré en 2018 avec la campagne « Yémen : la France complice ? » demandant la transparence dans les exportations d'armes de la France vers des pays tiers. En effet, les armes vendues par la France à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, engagés dans le conflit au Yémen, sont très probablement utilisées contre les populations civiles. L'objectif de la campagne était donc de réclamer le respect par la France de ses engagements internationaux concernant la vente d'armes ainsi que la mise en place d'un contrôle parlementaire sur le sujet. L'ACAT a cherché à informer et à sensibiliser l'opinion publique, ainsi qu'à susciter un débat public.

L'objectif était d'aboutir à la création d'une commission d'enquête parlementaire pour évaluer la conformité de la politique française en matière d'exportation d'armes vers les pays impliqués dans le conflit yéménite, au regard de ses engagements internationaux. L'ouverture, en novembre 2018, d'une mission d'information sur le contrôle des exportations d'armes est encourageante, mais celle-ci n'a que des prérogatives limitées.

ÉTENDRE SON ACTION

Tout en continuant son travail de plaidoyer auprès du parlement et de l'exécutif français, l'ACAT a mené, en 2019, plusieurs actions en justice sur ce sujet. L'ACAT s'inscrit ainsi dans la continuité de la plainte déposée contre une entreprise française pour complicité de crime de guerre commis dans la bande de Gaza en 2016. L'ACAT a déposé deux référés-libertés afin de bloquer le départ de cargos saoudiens qui faisaient escale en France pour récupérer des armes. Les cargos ont finalement quitté les eaux françaises sans leur chargement militaire. Par ailleurs, l'ACAT s'est également associée à d'autres ONG pour demander la suspension des licences d'exportation d'armes françaises vers les pays impliqués dans la guerre au Yémen. En réactivant le volet judiciaire, l'ACAT travaille sur les trois niveaux de décision : l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

POUR APPROFONDIR



Humains n°10 (mars-avril 2019)
Bilan p. 30-31 (disponible en ligne)

Humains n°04 (mars-avril 2018)
Focus p. 4-7 (disponible en ligne)

3^{ème}

telle est la position de la France parmi les pays exportateurs d'armement pour la période 2015-2019 avec 7,9% des parts de marchés

1^{er}

l'Arabie saoudite est le 1^{er} importateur mondial sur cette même période avec 12% des parts de marché

25 000

personnes sont mortes dans le cadre du conflit en 2019, portant à plus de 112 000 le nombre de mort dans la guerre du Yémen



Ci-contre
Salman Al-Awdah



DÉFENDRE LES VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

En 2019, l'ACAT s'est investie pour la libération de militants et défenseurs des droits humains en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, tout particulièrement en Égypte et en Arabie saoudite. Dans ces pays à la politique autoritaire et arbitraire, la mobilisation de l'ACAT est d'autant plus nécessaire.

EN ARABIE SAOUDITE

En Arabie saoudite, la volonté progressiste affichée par Mohamed Ben Salman, le prince héritier, cache une gouvernance autoritaire et nationaliste. Elle fait preuve d'une répression systématique envers quiconque émet le moindre doute ou critique sur le régime. L'ACAT s'est mobilisée en faveur de Samar Badawi, défenseure engagée depuis de nombreuses années pour les droits des femmes, ainsi que pour Salman Al-Awdah, un prédicateur religieux populaire et renommé risquant la peine de mort. Une vidéo de témoignage a été réalisée à l'occasion de la journée internationale contre la peine de mort, dans laquelle son fils Abdallah y dénonce les traitements subis par son père et le harcèlement de sa famille par les autorités. De plus, l'annonce des autorités saoudiennes de ne plus requérir la peine de mort concernant le cas de Israa Al-Ghomgham témoigne de l'importance d'une mobilisation

internationale à laquelle ont contribué l'ACAT et d'autres ONG.

Israa, une militante des droits de la minorité chiite, avait été arrêtée pour avoir participé à une manifestation antigouvernementale. Mais elle risque encore de nombreuses années en prison, tandis que son mari et ses coaccusés risquent toujours la peine de mort.

EN ÉGYPTE

Dans un contexte de retour d'un régime autoritaire et contre-révolutionnaire, les membres de la société civile égyptienne ont été la cible de nombreuses arrestations et de mauvais traitements. L'ACAT suit plus spécifiquement les cas de cinq défenseurs et militants emprisonnés : Ramy Shaath, Mohamed ElBaker, Eman Al-Helw, Hossam Ahmed et Ramy Kamel. Tous sont poursuivis sous des accusations fallacieuses. Seule Amal Fathy n'est plus emprisonnée depuis le 28 décembre 2018. Elle avait été arrêtée pour une vidéo sur Facebook dénonçant le harcèlement sexuel et l'inaction de l'État en la matière. Elle reste, depuis cette date, assignée à résidence et est toujours sous la menace d'un retour en prison. En partenariat avec la FIDH et Amnesty International France, l'ACAT a également mené une mobilisation le 27 novembre 2019 devant l'Assemblée nationale pour dénoncer les violations commises contre les défenseurs égyptiens des droits humains.

MILITANTS EN ACTION

En Arabie saoudite, l'ACAT s'est engagée via des appels urgents et des appels du mois en faveur de Salman al-Adwdah un éminent prédicateur religieux risquant toujours la peine de mort. Les nombreuses lettres de soutien des militants envoyées dans le cadre de la Nuit des Veilleurs ont permis d'apporter un soutien moral au fils de Salman, Abdullah Alaoudh, qui se bat pour la libération de son père.



4000

arrestations au moins en Égypte, suite aux manifestations du 20 septembre 2019

ASIE



SOUTIEN AUX
VICTIMES



PLAIDOYER



CAMPAGNE



AGIR CONTRE LA RÉPRESSION

Depuis plus de 43 ans, le Parti communiste vietnamien (PCV) est l'unique parti au pouvoir. Les autorités répriment sévèrement les droits à la liberté d'expression, d'information et d'association. Au terme d'une année de campagne menée par l'ACAT, un bilan s'impose.

L'objectif de cette campagne était de faire la lumière sur la répression méconnue des militants des droits humains, dans ce pays criminalisant le plus sévèrement celles et ceux qui défendent les droits fondamentaux dans la sous-région. C'est souvent à l'issue de procès inéquitables, bâclés, que les victimes sont condamnées.

L'ACAT A MENÉ DES ACTIONS À PLUSIEURS NIVEAUX

Au niveau international, plusieurs rencontres et rendez-vous de plaidoyer ont eu lieu. L'ACAT a rencontré le Parlement européen à Bruxelles, des délégations étrangères à Genève et des experts des Nations unies. Un plaidoyer contre l'accord de libre-échange entre l'UE et le Vietnam (EVFTA) a notamment été mené par l'ACAT, en collaboration avec ses partenaires associatifs. Cet accord ratifié en février 2020 reste volontairement flou concernant les droits de l'homme et

semble partir du principe que le respect des droits humains découlera des échanges économiques. L'ACAT a également mené un plaidoyer auprès des autorités françaises en appelant ces dernières à intervenir auprès de leurs homologues vietnamiens en faveur des défenseurs emprisonnés. L'ACAT a réaffirmé l'importance de consulter les associations de défense des droits de l'homme en amont des rencontres bilatérales officielles. L'ACAT a enfin exhorté la France à réaffirmer le respect des droits humains dans le cadre de la coopération juridique France-Vietnam. Du côté de la défense des victimes, plus de 9 000 signatures ont été recueillies pour demander la libération des défenseurs vietnamiens mis à l'honneur dans le cadre de la campagne. Au total, plus de 10 000 cartes de soutien ont été envoyées à Tran Thi Nga, Nguyen Trung Ton et Le Dinh Luong, condamnés à des peines allant de 9 à 20 ans de prison.

L'ACAT est intervenue sur le Vietnam auprès de ses groupes locaux et du grand public dans plusieurs villes de France, en accompagnement d'un documentaire - dont l'ACAT est partenaire - sur la blogueuse vietnamienne Me Nam. La sensibilisation s'est poursuivie avec la production de deux vidéos sur le Vietnam. La campagne sur le Vietnam a débouché sur trois tribunes publiées dans les journaux La Croix, Libération et Proteste, dans lesquelles l'ACAT a pu exprimer l'urgence de la situation au Vietnam.

MILITANTS EN ACTION

Au Vietnam

En octobre 2019, les militants de l'ACAT ont demandé, via un appel du mois, qu'une grâce présidentielle soit accordée à Nguyen Van Chuong, un ouvrier vietnamien condamné à mort en 2007 sur la base d'aveux obtenus sous la torture.

En Chine

Lors d'un appel du mois lancé en juin 2019, les militants se sont mobilisés pour soutenir et exiger la libération de Huang Qi, journaliste chinois et défenseur des droits humains. Ce dernier purge 5 ans de prison pour subversion alors qu'il dénonçait les exactions du régime chinois.

En France

Le 4 juin 2019, l'ACAT a organisé un événement sur la place de la République à Paris visant à commémorer les 30 ans du massacre de Tiananmen.



AFRIQUE



ACTION
EN JUSTICE



SOUTIEN AUX
VICTIMES



Le Dr Denis Mukwege
interviewé par l'ACAT

LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ

En République démocratique du Congo (RDC), en Guinée ou au Cameroun, l'ACAT s'est engagée dans une bataille contre les crimes impunis et en faveur de la vérité et de la justice.

EN RDC

La République démocratique du Congo (RDC) a été au cœur du travail de l'ACAT en 2019. Publié en octobre 2010, le Rapport Mapping est un document essentiel de la lutte contre l'impunité dans ce pays car il fait la lumière sur les exactions commises entre 1993 et 2003. Peu de temps après sa sortie, le rapport a été enterré dans les tiroirs des Nations unies. Il cite directement plusieurs hauts dignitaires politiques et militaires de la région des Grands Lacs comme de potentiels responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. L'ACAT milite pour que la communauté internationale s'empare du Rapport Mapping car tant que les autorités congolaises ne voudront pas réellement lutter contre l'impunité, il appartiendra à la communauté internationale d'agir pour que les victimes puissent obtenir justice. En vue des 10 ans du Rapport Mapping en 2020, l'ACAT a repris, en 2019, un travail de plaidoyer et de sensibilisation. Plusieurs articles, dont une interview du prix Nobel de

la paix, le docteur Denis Mukwege, ont été publiés dans notre magazine. L'association a aussi participé à un séminaire de travail à l'Assemblée nationale.

EN GUINÉE

Au cours de l'année 2019, l'ACAT a été vigilante concernant la Guinée. La tentative du président Alpha Condé de changer la constitution afin de pouvoir briguer un nouveau mandat en octobre 2020 a suscité de nombreuses manifestations de l'opposition et de la société civile à ce projet, considéré comme une tentative de « coup d'État constitutionnel ». Ces manifestations ont été durement réprimées. L'ACAT a publié une tribune dans Libération afin de livrer son analyse de la situation.

AU CAMEROUN

L'ACAT a porté la question des droits humains dans les discussions sur la résolution des crises sécuritaires au Cameroun. Un communiqué de presse, co-signé avec 66 ONG, ainsi qu'une lettre ouverte ont été envoyés pour appeler la communauté internationale à ne pas oublier le conflit dans les régions anglophones et à agir pour que cessent les exactions. Enfin, l'ACAT a milité activement pour la libération des prisonniers politiques et d'opinion, arrêtés lors de l'élection présidentielle de 2018.

MILITANTS EN ACTION

Les militants ont diffusé 100 000 cartes pour soutenir les victimes africaines et dénoncer les exactions.

- Au Rwanda, un appel aux autorités pour demander la libération de Déogratias Mushayidi condamné à la prison à perpétuité.
- Au Cameroun, un appel pour que la famille de Franklin Mowha, aujourd'hui disparu, obtienne vérité et justice.
- En RDC, un appel au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) à rendre publique sa base de données identifiant les responsables de violations des droits humains et à les juger.

36
civils et gendarmes (auraient été) tués
depuis la mi-octobre 2019

Plus de 70
personnes (auraient été) gravement
blessées – dont 35 par balles

FRANCE



PRIÈRE



FORMATION



SENSIBILISATION

Des militants de l'ACAT
lors de la Nuit des
Veilleurs 2019 à l'église
Saint-Gervais-Saint-
Protais de Paris



VEILLER ET AGIR ENSEMBLE

L'ACAT organise la Nuit des Veilleurs réunissant chrétiens de toutes confessions pour affirmer ensemble leur soutien aux victimes de tortures. Un site internet donne à voir ces veillées partout en France. En 2019, l'ACAT a choisi de repenser et de moderniser ce site et la communication de cet événement phare pour les militants.

UN RENOUVEAU POUR AGIR ENSEMBLE

Pour renforcer l'attention des veilleurs sur les victimes et les propositions d'actions, l'ACAT a renouvelé son site dédié à la Nuit des Veilleurs au cours de l'année 2019. Le site est un outil incontournable pour les participants à la Nuit des Veilleurs puisqu'il leur permet de se tenir informés quotidiennement grâce à une présentation individuelle des victimes, ainsi qu'à un retour sur leur actualité. Le site offre de nouveaux outils pour permettre aux veilleurs de participer. Le formulaire de création d'événements et la simplification de la fonction « recherche » encouragent l'organisation de veillées pour multiplier les initiatives. Un style graphique plus épuré donne une liberté de déplacement lors de la navigation, entre les différents profils des victimes et les informations. En résumé, le site internet, totalement repensé, se présente

la Nuit des
Veilleurs

250

événements réalisés pour la Nuit des Veilleurs

30

rassemblements régionaux entre
Septembre et Novembre 2019

1 000

carnets de prières diffusés

comme un relais moderne des actions de soutien aux victimes de torture. Ce nouveau site s'accompagne d'une identité graphique rajeunie. Juliette Léveillé a réinterprété l'illustration historique pour l'inscrire dans l'air du temps, avec une représentation des genres repensée pour permettre à tous de s'identifier, se projeter et agir. Le logo a également été remanié, tout en conservant son essence : la lumière de la bougie symbolise la chaleur et l'espoir.

LES ACTIONS DE LA VIE MILITANTE

En 2019, l'animation du réseau de l'ACAT favorisant les activités des bénévoles a été un axe majeur de travail.

Cette année, « L'envoi aux groupes » est devenu « Agissons avec l'ACAT », désormais plus inclusif et déterminé. Ce nouvel outil se présentant sous la forme de newsletter cherche à informer encore davantage les militants et à les former au mieux.

L'objectif étant de maintenir un bon niveau d'information et de compétences chez les adhérents de l'ACAT, le Vivr'ACAT a été organisé en 2019 avec plus de 95 inscrits répartis dans 6 ateliers.

Dans cette perspective de formation, les directeurs de pôles et l'ensemble de l'équipe sont allés à la rencontre des groupes locaux, qui, lors de leur rassemblement régional respectif, se sont retrouvés autour d'une thématique plus spécifique à chaque fois.

AGISSEZ AVEC NOUS !

DIFFUSEZ CHAQUE MOIS NOTRE PÉTITION « L'APPEL DU MOIS », EN SOUTIEN À UNE VICTIME

Contactez Franck Hurel : franck.hurel@acatfrance.fr
ou au 01 40 40 71 20

RETROUVEZ NOS CAMPAGNES SUR

www.acatfrance.fr/agir

SUIVEZ NOS ACTIONS CULTURELLES

Catalogue disponible sur www.acatfrance.fr/culture

RECEVEZ NOTRE NEWSLETTER

Une fois par mois, l'essentiel de nos actions et de l'actu des droits humains et des propositions d'actions ! Inscrivez-vous sur le site www.acatfrance.fr

AIDEZ-NOUS FINANCIÈREMENT

La générosité de femmes et d'hommes de conviction assure l'essentiel des ressources financières indispensables pour l'ACAT car cette indépendance financière garantit son indépendance d'action.



POUR LUTTER CONTRE LA TORTURE, JE SOUTIENS L'ACAT.

Je règle par chèque à l'ordre de l'ACAT

Je deviens donateur www.acatfrance.fr/faire-un-don

Je fais confiance à l'ACAT. Je lui donne les moyens d'agir au mieux en faveur des victimes.

☐ 15 € ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ autre montant : €

Je deviens adhérent www.acatfrance.fr/adherer

J'agis directement en faveur des victimes. Je participe à la vie de l'association. J'accrois l'influence de l'ACAT.

☐ 24 € Adhésion de « Bienvenue ». ☐ 36 € Adhésion de « Bienvenue » + abonnement à Humains. ☐ Adhésion libre de : €

Je m'abonne à Humains www.acatfrance.fr/s-abonner

☐ 12 € Abonnement à Humains.

Bulletin détachable à envoyer à : ACAT, 7 rue Georges Lardennois, 75019 Paris. N'oubliez pas de remplir les informations au verso.

INFORMEZ-VOUS !

DÉCOUVREZ HUMAINS SUR

www.acatfrance.fr/notre-magazine

LE MAGAZINE CHRÉTIEN DES DROITS DE L'HOMME

Il décrypte l'actualité, analyse en profondeur les grands thèmes liés aux droits humains, donne la parole aux victimes et à ceux qui les défendent.

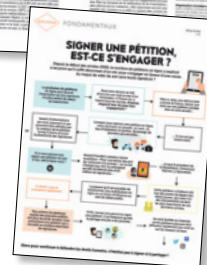
Un espace de réflexion et d'action.

Un outil de veille, de décryptage et d'engagement.

ABONNEZ-VOUS SUR

www.acatfrance.fr/s-abonner

6 numéros par an - 12€ la première année, 28€ ensuite.



ABONNEMENT
POUR 1 AN
12€

Dans chaque numéro,
un dossier thématique

Des articles de fond
pour cogiter et s'engager

Des articles pratiques
pour agir

Des ressources
pédagogiques à partager

www.acatfrance.fr

ACAT-France

@ACAT_France

ACAT

CE N'EST PAS DE VOTRE FAUTE SI LA TORTURE EXISTE, MAIS ELLE PEUT RECULER GRÂCE À VOUS. REJOIGNEZ-NOUS !

P20UAA

Bulletin détachable à envoyer à : ACAT, 7 rue Georges Lardennois, 75019 Paris. N'oubliez pas de remplir les informations au verso.

Nom, Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-mail

Votre don ou votre adhésion à l'ACAT vous donne droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant*.

L'abonnement au magazine *Humains* n'est pas déductible des impôts (12€ la première année, 28€ ensuite).



Montant de votre don



Coût réel de votre don

Réduction d'impôt
66%

- ☐ Je souhaite recevoir la Newsletter
- ☐ Je souhaite recevoir, sans engagement de ma part et de façon confidentielle, des informations sur les legs et donations.

* Dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par l'ACAT, dans un fichier informatisé et sécurisé. Elles sont destinées au service gestion des dons et adhésions, au service collecte de fonds et aux tiers mandatés par l'ACAT à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées, dans la limite des délais légaux RGPD, et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression de vos données. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes contactez l'ACAT au 01 40 40 42 43 / dp@acatfrance.fr